

APPEL D’OFFRE CONCESSIONS PATURAGE

En application des articles L 213-24 et L 214-12 du code forestier, l’ONF lance un appel à candidatures pour de nouvelles concessions de pâturage dans les forêts domaniales et communales des Alpes-de-Haute-Provence. Renseignements disponibles à l’adresse mail : [annabelle.constans@onf.fr](mailto:annabelle.constans@onf.fr). La date limite de dépôt des demandes est fixée au 9 septembre à 17h.